

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2003

Etaient présents tous les Conseillers.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le loyer à compter du 1/11/2003 du bâtiment de la poste (renouvellement du contrat de bail).

Le Maire remercie M. CHARPENTIER, receveur de la Poste qu'il avait invité, de se joindre au conseil et lui donne la parole. A compter de 2007 La Poste sera une entreprise publique, elle doit être rentable et dégager des bénéfices. La discussion s'engage sur le fonctionnement de La Poste et sur le recrutement et le remplacement du personnel (agents et receveur).

M. CHARPENTIER quitte l'assemblée.

Loyer du bâtiment de La Poste :

Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de la Direction du Groupement Postal de la Drôme proposant un nouveau contrat de bail à compter du 1/11/2003.

Le Conseil Municipal soucieux du bon fonctionnement du bureau de Poste et de sa pérennité, après discussion et à l'unanimité, décide que la Direction maintienne le logement de fonction afin de ne pas démotiver les futurs candidats, et propose un loyer annuel à 7000 € pour les bureaux et le logement.

Contrôle d'étanchéité du réseau assainissement quartier du Lavour (la Genine) :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'assainissement ont été réalisés récemment. Un contrôle d'étanchéité et une inspection télévisuelle doivent être effectués sur le collecteur. Une consultation d'entreprise a été lancée. Quatre entreprises ont répondu et suite au dépouillement des offres la société EVJ//CET de PIZANCON est retenue à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Surveillance de la cantine :

Le Maire rappelle aux Conseillers qu'en raison de l'absence de Melle GONON les instituteurs et l'agent de la maternelle ont effectué la surveillance de la cantine pendant l'année scolaire 2002/2003 et qu'il convient de les rémunérer. Le Conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Station d'épuration :

La station est régulièrement contrôlée par le SA-TESE (service de la gestion de l'eau du départe-

ment) qui constate son bon entretien et la bonne qualité du rejet.

Analyses eau :

Les analyses ont été bonnes durant l'été malgré la canicule (eau potable, rivières, plan d'eau).

Restriction d'eau suite à la sécheresse et risque d'incendie :

Les arrêtés préfectoraux sont toujours applicables jusqu'au 15 octobre. Les Mottois ont été vigilants.

Opération façade :

Un conseiller fait un compte rendu de l'avancement du projet, 15 candidatures ont été déposées pour la 2^{ème} phase et toutes sont retenues par le Conseil Municipal qui décide de clôturer l'opération et de prendre en charge financièrement la totalité des demandes, M F HUMBERT, candidat, ne prend pas part au vote.

Voyage scolaire :

Les 2 classes du primaires partiront au printemps 2004 en classe de musique à VESC, la part de la commune serait de 1610 € Le Conseil, à l'unanimité, donne un accord de principe.

Il est fait état :

des différents **projets de voirie** : traverse du village, pont du Clareau (dit Benoit)

d'un début de **dégradation du terrain de tennis** dû aux racines d'arbre. Une solution sera envisagée rapidement

de l'augmentation de 83% des ordures ménagères sur la **taxe foncière**. Un délégué à la Communauté des Communes explique que les charges sont élevées et que les taux sont votés par la Communauté des Communes du Diois. Le Maire indique que jusqu'à présent la Communauté des Communes du Diois prélevait une part supérieure du coût sur le budget général

de la possibilité de sécuriser la **sortie de l'école** par un passage pour piétons. La Mairie se renseignera auprès de la Direction Départementale de l'Équipement

de la déviation de la route départementale sur le **site géologique du «serre de l'Âne»** (commune de La Charce) afin qu'il y ait un accès protégé pour les visiteurs. Le Maire informe le Conseil que le Syndicat Mixte du Pas des Ondes est sollicité pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

du recrutement de Melle Séverine JOUVE sur le

poste d'**animateur du centre de loisirs**. Le centre fonctionnera pour les vacances de Toussaint. Une demande d'agrément d'animatrice sportive pour Melle JOUVE est en cours qui permettra l'encadrement des enfants lors des sorties sportives USEP

de la transformation de l'**ancien pavillon du tourisme** en abri bus et qu'il serait souhaitable qu'il reste propre. L'entretien sera effectué par un des agents d'entretien de la mairie. Ce local pourrait éventuellement servir de lieu d'exposition des produits du terroir durant la période touristique.

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2003

Etaient présents tous les Conseillers.

Le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le dernier compte rendu. Une conseillère demande une rectification au sujet de la Poste qui est une entreprise publique depuis 1990 et sera soumise à la concurrence à partir de 2007.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec cette modification.

Tarifs de la régie du Centre de Loisirs Sans Hébergement :

Le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Loisirs Sans Hébergement fonctionnera pendant les vacances de Toussaint 2003 et qu'il convient de fixer les tarifs de la régie.

Le Conseil fixe à l'unanimité les tarifs.

Animateur stagiaire :

Le Maire rappelle que le centre de loisirs fonctionnera pendant les vacances de Toussaint et propose au Conseil Municipal de recruter un animateur stagiaire afin de suppléer Mademoiselle JOUVE animatrice. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'allouer à cet animateur stagiaire une indemnité de 100 € en compensation des ses frais de déplacement.

Traverse du village :

Le Maire indique au Conseil qu'il convient d'approuver définitivement le projet de la Traverse du village.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve définitivement le projet,
- approuve la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cette opération sous réserve que cette procédure n'entraîne pas de frais supplémentaires pour la commune.

- autorise le Maire à signer ladite convention et procéder à son exécution.

Indemnité de gestion du Comptable du Trésor :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le paiement des indemnités de gestion 2003 au comptable du Trésor.

QUESTIONS DIVERSES :

Centre du Val d'Oule :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre du Val d'Oule a subi des infiltrations d'eau au travers de la toiture dans le bâtiment d'accueil et de restauration et qu'il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réfection de la toiture. La garantie décennale n'a pu jouer. Après consultation l'entreprise Construction 2000 a été retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité à l'exception de M. G SZOSTAK (Directeur de Centre du Val d'Oule) qui ne prend pas part au vote, accepte le devis et demande au Conseil Général une subvention dans le cadre de la dotation cantonale patrimoine 2004.

Syndicat d'Initiative :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la fermeture de la Trésorerie les locaux ont été mis à disposition du Syndicat d'Initiative et qu'il conviendrait de les réaménager.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention aussi élevée que possible dans le cadre Leader + et au niveau des règlements du Conseil Général.

Réseau Internet à haut débit :

Le Maire donne lecture de 3 lettres reçues de particuliers se plaignant de la lenteur d'accès à internet. Une réponse leur sera apportée leur relatant les différentes demandes déjà effectuées par la commune. Lecture est faite de courriers du Président du Conseil Général de la Drôme et du Sénateur.

Location du bâtiment de La Poste :

Le Maire informe le Conseil que la Direction de La Poste accepte le loyer annuel de 7000 € proposé par le Conseil Municipal.

Jeu de boules de longue :

Le Maire évoque une demande de jeu de boules de longue. Le Conseil à l'unanimité juge qu'en raison des engagements financiers de la commune la réalisation n'est pas envisageable pour l'instant.

Le Parc des Baronnie :

Une étude sur l'opportunité et la faisabilité d'un Parc dans les Baronnies est engagée. La commune est incluse dans cet étude.

Conseil d'école : Un conseiller donne le compte rendu du dernier conseil d'école : remerciements à la mairie et aux agents d'entretien pour la préparation de la rentrée, au Conseil Municipal de son accord de principe pour la subvention 2004 pour la classe de musique. Un projet musical sera suivi d'un spectacle en mars 2004. Il est fait état d'une grande satisfaction du travail de la nouvelle animatrice. Le point sur l'entretien des bâtiments scolaires a été effectué.

Opération façades 2^{ème} phase :

Un conseiller indique que les 15 dossiers ont été déposés. L'affaire suit son cours.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2003

Etaient présents tous les Conseillers à l'exception de M. R LAUDET et M. M LOMBARD représentés.

Présentation du projet éolien de Bruis :

Le Maire de Bruis remercie le Conseil Municipal de bien vouloir les accueillir. Une représentante de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) présente l'organisme et son partenariat avec la Communauté des Communes de la Vallée de l'Oule ainsi que le fonctionnement de l'Energie Eolienne. Mme MAGHERINI détaille les caractéristiques et l'avancement du projet éolien de Bruis. En fin de présentation le Maire les remercie de leur intervention, les présentateurs se retirent de l'assemblée.

Marché public de la Traverse du village :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le dossier de consultation d'entreprise (DCE), adopte le mode de dévolution des travaux et lance l'appel public à la concurrence.

Révision annuelle du loyer de l'appartement de l'ancienne perception :

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la révision du loyer 2004.

Pont du Clareau (dit Benoît) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le concours de la direction départementale de l'Équipement de la Drôme pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre, concernant l'établissement de l'avant projet de la reconstruction du Pont du «Clareau » dit Benoît voirie communale n° 11. Ce document est nécessaire pour rechercher des subventions.

Bail du bâtiment de la Poste :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Direction de la Poste a accepté le loyer annuel proposé de 7000 € Ce loyer sera révisé tous les trois ans au 1^{er} novembre suivant l'indice du coût de la construction. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le bail établi par la Direction de La Poste et autorise le Maire à le signer.

Echelles à poissons :

La société de pêche de l'Eygues et de l'Oule a demandé une subvention pour son projet de réalisation d'échelles à poissons sous le pont de l'entrée sud du village et au niveau du passage à gué au quartier du plan du gué dans l'Aiguebelle. Un accord de principe est donné à l'unanimité par le Conseil Municipal, la somme sera prévue au budget 2004.

Camping :

Un conseiller indique que la plantation d'une haie en bordure du garage mort des caravanes est en cours.

Syndicat du Pas des Ondes :

Un délégué donne le compte rendu de la dernière réunion faisant état du bilan de la saison 2003.

La Poste :

Il est fait état d'un courrier reçu de la Direction de la Poste concernant la modification de son organisation interne. Les études et mesures réalisées par leurs services n'amènent pas à envisager de modification sur le bureau de Poste de La Motte.

Analyses eau :

Quelques anomalies ont été décelées dans les dernières analyses, des contre analyses sont en cours.

Maison dans la calade des Escondailles :

Des particuliers ont attiré l'attention du Maire par courrier sur les risques que peuvent occasionner la maison « Moutin ». Un arrêté de péril a été pris par le Maire obligeant les propriétaires à faire le nécessaire afin d'assurer la sécurité de l'immeuble.

Route départementale :

La route départementale traversant le village sera prioritaire. La signalisation sera réalisée par le département.

Tour du Fort :

La tour s'est effondrée, les travaux, à la charge de l'évêché, devraient être engagés.

Piscine :

Une visite sur le site de la piscine est prévue le 4 décembre pour un diagnostic.

Syndicat d'Initiative :

Une conseillère informe le Conseil d'une réunion avec les Maires le 27 novembre.